

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Club Aktiv Plus

Club Haus an de Sauerwisen



Club Haus an de Sauerwisen

Club Aktiv Plus

6, rue de la Fontaine

L-3726 Rumelange

I. Informations générales et détails administratifs

Nom de l'établissement	Club Haus an de Sauerwisen
Adresse	6, rue de la Fontaine L-3726 Rumelange
Téléphone	+352 56 40 40 1
Courier	sauerwisen@pt.lu
Site Internet	sauerwisen.lu
Facebook	Club Haus an de Sauerwisen
Organisme gestionnaire	«Foyers Seniors a.s.b.l.» 15A, Am Becheler L-7213 Bereldange
Commune signataire	Ville de Rumelange, Commune de Kayl
N° d'agrément	N° PA/02/05/030
Autorisation d'établissement	
Heures d'ouverture administrative	Lundi – Vendredi de 8:00-17:00
Jour et heures d'ouverture	En principe le Club est ouvert au public du lundi au vendredi de 08 :00 à 17 :00. Les heures d'ouverture peuvent dépendre des horaires de nos activités. L'ouverture du samedi et du dimanche se fait suivant les activités. L'ouverture pendant les jours fériés se fait exceptionnellement.

1 Objectifs du Club Haus an de Sauerwisen

Le Club Haus an de Sauerwisen est, en tant que « Club Aktiv Plus », une structure proposant des activités aux personnes âgées, dont l'objectif principal est le vieillissement actif. Les offres du Club Aktiv Plus sont adaptées aux ressources de la personne âgée. Il s'agit notamment de promouvoir l'information, l'échange interculturel et intergénérationnel, la prévention de la solitude, la participation et l'apprentissage tout au long de la vie.

Le travail du Club Haus an de Sauerwisen se base sur la « Loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées », chapitre 4 « Club Aktiv Plus ».

Le Club Haus an de Sauerwisen propose une multitude d'activités visant à promouvoir le vieillissement actif.

- Des prestations d'animation socio-culturelle et sportive ;
- Des offres de formation ;
- Des offres de rencontre et de loisir ;
- Des offres d'information et d'orientation ;
- Des activités favorisant la participation active ;
- Des activités favorisant le contact et la transmission de connaissances entre générations et cultures.

2 Situation géographique

2.1 Ville de Rumelange

La ville de Rumelange se situe au sud du Grand-Duché de Luxembourg, dans le canton d'Esch/Alzette, à la frontière avec la France. Avec une superficie de 6,83 km², Rumelange est également l'une des plus petites communes du pays. Néanmoins, la ville de Rumelange comptait 5.732 habitants (février 2024).

Le groupe cible :

Au total, 1.955 personnes ont 50 ans ou plus, ce qui correspond à environ 34% des habitants de la commune.

Répartition des nationalités

69 nationalités différentes sont représentées à Rumelange. La plus grande partie de la population est de nationalité luxembourgeoise (56%). Suivent les personnes de nationalité portugaise avec 23,8%, les personnes de nationalité française avec 3,5%, les personnes de nationalité monténégrine avec 2,7% et les personnes de nationalité italienne avec 1,8%. (Données de la commune de Rumelange, février 2024)

2.2 Commune de Kayl

La commune de Kayl est également située au sud du Grand-Duché de Luxembourg dans le canton d'Esch/Alzette et compte 9.831 habitants (situation en février 2024). La commune se compose des villages de Kayl et de Tétange.

Le groupe cible :

Au total, 3.482 personnes ont 50 ans ou plus, ce qui correspond à environ 35% des habitants de la commune. Les habitants se composent de 1813 femmes et de 1669 hommes.

Répartition des nationalités

La commune de Kayl compte 3.482 personnes de plus de 50 ans, dont 33,6% n'étant pas luxembourgeoises.

3 Les infrastructures du Club Haus an de Sauerwisen

3.1 Histoire

La maison dans laquelle se trouve le Club Haus an de Sauerwisen a une longue histoire. L'« Ancienne Villa Berens » et ses dépendances ont été entièrement rénovées par la ville de Rumelange et le Ministère de l'Intégration et de la solidarité. En avril 1999, le centre d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior de Rumelange) a ouvert ses portes. De 1999 à fin 2002, le Club Senior était géré par la « Minettsland Asbl ». Pour diverses raisons, le 1.1.2003, avec l'accord de la Ville de Rumelange et du Ministère de la Famille et de la Solidarité, la gestion du « Club Senior » a changé pour devenir celle du « Foyer Seniors asbl ». Le 1.1.2003, le Club Senior de Rumelange reçoit un nouveau nom, un nouveau logo et une nouvelle administration.

3.2 Les locaux du Club Haus an de Sauerwisen

Le Club Haus an de Sauerwisen dispose de différents locaux sur plusieurs étages, accessibles aux personnes à mobilité réduite par un ascenseur.

Au rez-de-chaussée se trouve la réception avec deux postes de travail, où les visiteurs sont accueillis. De là, le visiteur accède à une grande salle claire et agréablement aménagée. Celle-ci peut être utilisée pour des activités sportives, créatives ou conviviales. Les visiteurs y peuvent également utiliser la bibliothèque. Par une grande porte, le visiteur accède à une terrasse et au jardin qui, selon le temps, est également utilisé pour des activités. En outre, une cuisine professionnellement équipée se trouve à cet étage. Au premier étage se trouvent les trois toilettes, dont l'une est accessible en fauteuil roulant. On y trouve également une salle de repos dans laquelle des massages de réflexologie ou d'autres massages peuvent être proposés. Au deuxième étage se trouve un deuxième bureau ainsi qu'une grande pièce ouverte et lumineuse qui peut être utilisée de différentes manières. Au quatrième étage, il y a d'autres salles qui peuvent être utilisées selon les disponibilités, en accord avec les associations locales. Tous les locaux sont accessibles en fauteuil roulant ou en déambulateur.

3.3 Facilités d'accès au club

- Le Club Aktiv Plus Club Haus an de Sauerwisen, se trouve au centre de la ville de Rumelange et est facilement accessible à pied via le parc.
- La gare et les arrêts de bus de Dudelange, Kayl, Tétange et Esch-sur-Alzette se trouvent à proximité.
- Le Flexibus de la commune de Rumelange ainsi que le Mini-Bu de la commune de Kayl amènent gratuitement les visiteurs de leur domicile au club.
- Le parking est accessible à pied. Des places de parking pour personnes à besoins spécifiques se trouvent près du club.

3.4 Environnement et lieux pour organiser des activités

Le Club Haus an de Sauerwisen est situé au centre de la ville de Rumelange, ce qui a l'avantage de permettre de se rendre à pied dans de nombreux endroits. Derrière notre bâtiment se trouve un grand parc traversé par le Kälbach. La Maison Relais se trouve à proximité immédiate, ainsi que l'école maternelle et l'école primaire. Les salles de sport, le terrain de sport, le Centre culturel et le Musée National des Mines de Fer sont également rapidement accessibles.

Le Club Haus an de Sauerwisen, en accord avec les communes, peut utiliser d'autres locaux qui sont sous la gestion des communes. Les gymnases, le Centre culturel et la Schungfabrik à Kayl en sont des exemples.

Rumelange et Kayl sont des régions très agréables pour les promenades et les randonnées. Le paysage, marqué par l'exploitation du fer, est très diversifié et permet de découvrir l'histoire de la région.

Les communes sont très bien reliées aux localités de Dudelange et d'Esch-sur-Alzette, ainsi qu'à la commune française d'Ottange. L'autoroute A13 à Kayl relie les communes au reste du pays.

4 Situation conventionnelle

4.1 La convention

Les signataires de la convention sont les acteurs suivants :

- L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg par le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil
- L'Association Foyers Senior a.s.b.l.
- Les administrations communales de Rumelange et Kayl

La convention définit les engagements de l'organisme gestionnaire, les engagements de l'Etat et de la commune, les obligations relatives à la protection des données personnelles, les modalités de coopération entre les parties contractantes et l'assurance de qualité des prestations fournies, les modes d'information, de contrôle et de sanction de l'Etat et finalement la durée, la conclusion, la modification et les termes d'une éventuelle résiliation.

La signature de la convention entre les acteurs en question se fait annuellement.

Le Club Haus an de Sauerwisen dispose d'un agrément non conditionné enregistré sous le N° PA/02/05/030 pour l'exercice de son activité en tant que centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées.

4.2 Le financement

Au niveau du financement, l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg finance 87% des frais de personnel éligibles liés aux postes conventionnés et les communes Rumelange et Kayl en financent 13%.

L'Etat participe aux frais de fonctionnement pour un montant maximal défini dans la convention. Certaines dépenses extraordinaires peuvent être sujettes à une demande de remboursement auprès du ministère.

L'entrée aux locaux du club est gratuite, mais une participation aux frais est demandée lors de l'inscription ou de la participation à des activités ou des manifestations précises ponctuelles. Dans ce cas le prix de participation et/ou les modalités de sont indiquées lors de l'invitation et/ou ils sont affichés à l'entrée.

5 Public cible

Le Club Aktiv Plus Club Haus an de Sauerwisen s'adresse principalement aux personnes âgées. Toutes les personnes sont les bienvenues, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, de religion, de handicap ou d'autres caractéristiques. Le Club Haus an de Sauerwisen est un lieu de rencontre qui permet de réunir des personnes de différentes cultures et générations.

L'être humain, avec ses qualités et ses défauts, est au centre de notre travail. Le groupe cible est très hétérogène, car il n'existe pas de "personne âgée". Les parcours de vie des personnes sont variés et chaque personne est unique dans son entité. Cela nous amène à proposer diverses activités afin que notre programme s'adresse au plus grand nombre de personnes possible.

En premier lieu, les activités sont proposées aux personnes qui :

- Souhaitent profiter de leur temps libre de manière utile,
- cherchent le contact et la compagnie des autres,
- souhaitent participer activement à la vie culturelle et sociale de la commune,
- prennent plaisir à apprendre différentes compétences artisanales et artistiques,
- s'intéressent aux manifestations culturelles et aux nouvelles technologies,
- souhaitent améliorer leurs capacités physiques et intellectuelles,
- souhaitent transmettre leurs connaissances à d'autres personnes,
- cherchent une aide ou un soutien.

6 Organisme gestionnaire

L'organisation gestionnaire du Club Haus an de Sauerwisen est le Foyer Senior asbl. Cette association sans but lucratif a été fondée en 1987 dans le but d'initier des projets pour les seniors de la société luxembourgeoise.

Le 1er janvier 2003, Foyer Senior asbl a repris la gestion du Club Haus an de Sauerwisen à Rumelange, qui avait été fondé par Minettsland a.s.b.l.

Foyers Seniors asbl gère encore 8 autres Clubhaiser (situation en février 2024) sur le territoire luxembourgeois.

7 Personnel

7.1 L'équipe professionnelle

L'équipe comprend 3 ETP, répartis sur 4 personnes physiques. Dont 0.5 ETP pour un poste administratif, 0.5 ETP éducateur/trice diplômé(e), 1 ETP éducateur/trice gradué(e) et 1 ETP pour le poste de chargé(e) de direction.

Les collaborateurs parlent au moins deux des langues administratives du Luxembourg, y compris le luxembourgeois. Les collaborateurs ont droit à des formations continues.

7.2 Les formateurs

Les cours et activités proposés sont assurés par l'équipe professionnelle ou par des formateurs. Les prestations des formateurs sont réglées par un contrat. Les formateurs doivent disposer d'un certificat/diplôme attestant de leurs compétences dans le domaine qu'ils enseignent. Le contrat précise le montant de la rémunération de leurs prestations ainsi que les détails (par exemple, le début et la durée de l'activité). Les contrats sont établis en deux exemplaires.

7.3 Les stagiaires

Le Club Haus an de Sauerwisem accueille régulièrement des élèves et des étudiants pour des stages. En outre, les jeunes peuvent également effectuer un bénévolat par le SNJ (Service national de la jeunesse).

7.4 Les bénévoles

Le travail de l'équipe est soutenu par de nombreux bénévoles. Dans le contexte de la participation, les visiteurs peuvent eux-mêmes proposer des activités et, le cas échéant, les organiser. Cela permet aux visiteurs de s'impliquer eux-mêmes dans le club et de rendre l'offre encore plus variée. Les bénévoles soutiennent l'équipe pour certaines activités, aident lors de fêtes ou dirigent et organisent eux-mêmes une activité. Les exemples sont Sangtreff, Handarbeschtstreff et Treppeltour, qui sont dirigés par des bénévoles.

II. Projet d'établissement

1 Modalités d'élaboration et d'exécution du programme

1.1 Objectifs généraux

Nous devons prendre en considération que l'être humain, avec ces forces et faiblesses, soit au centre de notre travail. Selon la constitution de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de 1946, la santé « [...] est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Dans l'esprit de la promotion de la santé, nous proposons, en tant que Club aktiv plus, des activités visant à promouvoir tous les domaines de la santé, tant physique que mentale et sociale.

Le Club Haus an de Sauerwisen a pour objectif d'être un environnement accueillant et de proposer aux visiteurs :

- Une prise en charge personnalisée,
- de promouvoir l'autonomie et l'efficacité personnelle,
- d'offrir un support pour les questions relatives au passage à la retraite ou à l'organisation active de la retraite,
- de construire et d'entretenir de nouveaux contacts sociaux,
- de s'alimenter sainement ainsi que de faire du sport,
- d'apprendre tout au long de la vie, de se perfectionner dans des domaines et d'acquérir de nouvelles connaissances,
- de s'impliquer de manière participative dans l'organisation des activités,
- de pouvoir transmettre son savoir et son expérience de vie à d'autres générations,
- de permettre l'échange entre différentes nationalités.

Les collaborateurs du Club Haus an de Sauerwisen accordent une grande importance à une attitude amicale, respectueuse et bienveillante envers les visiteurs. Toute personne est la bienvenue, indépendamment de son âge, de son sexe, de son origine, de sa religion, de son

handicap ou de toute autre caractéristique. Le Club Haus an de Sauerwisen est un lieu de rencontre qui réunit des personnes de cultures et de générations différentes.

1.2 Objectifs spécifiques

1.2.1 Objectif 1 : Atteindre des personnes de différentes nationalités

Action nécessaire :

Selon les dernières statistiques annuelles (décembre 2023), le Club Haus an de Sauerwisen a un faible pourcentage de visiteurs d'une autre nationalité que la nationalité luxembourgeoise (6,2%). Selon les données de la population des communes de Rumelange et Kayl, le pourcentage de non-Luxembourgeois est d'environ 43%. Il est nécessaire d'agir pour atteindre des personnes de nationalités et de cultures différentes.

Objectif :

Le Club Haus an de Sauerwisen s'est fixé comme objectif d'atteindre davantage de visiteurs non luxembourgeois.

Approche :

Pour atteindre cet objectif, le Club Haus an de Sauerwisen s'engage à rédiger ses publications en au moins deux langues, dont le français et l'allemand. Des activités accessibles à tous sont proposées et ne nécessitent pas de connaissances linguistiques. De plus, le Club Haus an de Sauerwisen s'engage à se mettre en réseau avec les organisations locales de différentes nationalités.

1.2.2 Objectif 2: Augmenter notre visibilité

Action nécessaire :

Les deux communes conventionnées comptent au total 5.437 personnes de plus de 50 ans (en février 2024). Nous voulons, en tant que Club Haus an de Sauerwisen, présenter notre offre au plus grand nombre de personnes possible. Nous n'avons pas pour objectif que chaque personne de plus de 50 ans soit un visiteur du club. En effet, même à un âge avancé, beaucoup de personnes ont un réseau social qui fonctionne et un nombre large d'activités. Nous voulons plutôt, dans un esprit de prévention, atteindre les personnes qui recherchent du contact social avec d'autres personnes, des personnes qui souhaitent pratiquer de nouvelles activités (socioculturelles) et de nouveaux sports, des personnes qui veulent se former tout au long de

leur vie, des personnes qui ont besoin d'informations et d'orientation et qui veulent vieillir activement.

Objectif :

Les habitants des communes de Kayl et Rumelange connaissent l'offre du Club Aktiv Plus et savent qu'ils peuvent participer aux activités proposées s'ils sont intéressés.

Approche :

Dans les années à venir, nous participerons de plus en plus aux festivités des communes afin de présenter notre offre aux habitants. Ces festivités peuvent être spécifiques au public cible, comme la fête des seniors des communes, mais elles peuvent aussi être des fêtes publiques qui sont offertes à toutes les personnes des communes (p.ex. journée d'accueil, marché de Noël, nuit du sport, fête nationale).

En tant que Club Aktiv Plus, nous organisons également des événements publics afin d'accroître notre visibilité. Il s'agit notamment de nos trois fêtes « Fréijoerfest », « Summerfest » et de la « Quetschefest », organisée en coopération avec le Gaart an Heem Rumelange. Pour cela, nous faisons de la publicité individuellement à l'aide de flyers qui sont distribués à tous les ménages des communes conventionnées.

2 L'offre de prestations et de services du Club Haus an de Sauerwisen

2.1 Types d'activités

Le Club Haus an de Sauerwisen propose une multitude d'activités différentes dans les domaines suivants :

- Sport et activités physiques,
- santé et bien-être,
- cours d'informatique et de téléphone portable,
- créativité,
- culture,
- ateliers et cours de cuisine,
- cours de langues,
- excursions dans la Grande Région et au Luxembourg,
- voyages et city-trips,
- activités intergénérationnelles,
- activités interculturelles,
- rencontres conviviales et repas en commun,
- réunions informelles (conférences),
- fêtes et célébrations.

2.2 Projets ponctuels et collaborations

Le Club Haus cherche à augmenter la collaboration avec les clubs et les associations locales et régionales. L'accent est particulièrement mis sur la mise en réseau avec les communes conventionnées de Rumelange, Kayl-Tétange et leurs commissions ainsi qu'avec les associations locales. Le Club Haus an den Sauerwisen participe régulièrement à des festivités locales dans le cadre de ses activités de relations publiques. Il existe également une bonne collaboration avec les associations et institutions locales ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et d'accueil des communes.

Des activités intergénérationnelles sont régulièrement organisées avec la Maison Relais « Roude Fiels », les écoles maternelles, les écoles primaires et les maisons de jeunes.

2.3 Activités caritatives

Le Club Haus an de Sauerwisen souhaite également proposer des activités caritatives ou soutenir des organisations par des dons. Ces activités sont souvent planifiées avec les visiteurs et varient d'une année à l'autre.

3 Les modalités d'inscription et de désinscription

Les visiteurs du Club Haus an de Sauerwisen peuvent choisir eux-mêmes les activités auxquelles ils souhaitent participer. Les modalités d'inscription et de désinscription sont communiquées aux visiteurs dans notre brochure.

- La participation à chaque activité du club se fait sous sa propre responsabilité. Foyers Seniors asbl n'est pas responsable en cas de dommages ou d'accidents.
- L'inscription aux activités se fait par téléphone, par e-mail ou en personne au Club Haus. Les visiteurs sont informés si des places sont encore disponibles ou s'ils sont inscrits sur la liste d'attente.
- L'inscription à une activité est un engagement de la part du visiteur.
- Le visiteur est prié de verser le montant de l'activité le plus rapidement possible ou avant la date communiquée dans la brochure. Aucune facture ne sera émise.
- Si le Club Haus an de Sauerwisen annule un cours ou une activité en raison d'un nombre insuffisant de participants ou pour d'autres raisons, les montants versés seront remboursés.
- En cas d'activités sportives, le visiteur doit impérativement consulter son médecin au préalable pour savoir si ce sport est adapté.
- Dans son propre intérêt, le visiteur informe le/la responsable de l'activité de ses éventuels problèmes de santé. Ces informations sont traitées de manière confidentielle.
- Si le visiteur s'est inscrit à une activité et ne peut pas y participer, il est tenu d'en informer le personnel du Club Haus an de Sauerwisen le plus rapidement possible.
- En cas de désistement dans les délais, la place peut être reprise par un(e) intéressé(e) figurant sur la liste d'attente.

- Si le Club Haus an de Sauerwisen doit engager des frais, ceux-ci sont à la charge du participant et aucun remboursement n'est possible.
- En cas d'abandon de cours ou d'absence sans avertir le personnel, le Club Haus an de Sauerwisen ne peut pas rembourser les frais.
- Les photos des participants aux différentes activités peuvent être utilisées par nos soins pour des publications. Si le visiteur n'est pas d'accord, il doit en informer le responsable du Club Haus an de Sauerwisen.

4 Communication interne et externe

4.1 Communication externe

Nous publions nos offres via différents médias afin d'atteindre le plus grand nombre possible de personnes qui profitent de l'offre du Club Aktiv Plus Club Haus an de Sauerwisen :

- Quatre fois par an, nous publions une brochure présentant nos activités. Celles-ci sont envoyées aux visiteurs qui ont participé à des activités pendant une période donnée, indépendamment de leur lieu de résidence.
 - o Programme d'hiver (janvier à mars)
 - o Programme de printemps (avril à juin)
 - o Programme d'été (juillet à septembre)
 - o Programme d'automne (octobre à décembre)
- Nous envoyons également les brochures aux médecins, physiothérapeutes et psychologues des communes pour qu'ils les mettent à disposition dans leur cabinet.
- Dans les communes conventionnées de Rumelange et de Kayl-Tétange, des dépliants résumant nos activités sont distribués à tous les ménages. En cas d'intérêt, les habitants peuvent également recevoir notre brochure sur papier.
- En plus de la brochure mentionnée, nous faisons plusieurs fois par an de la publicité pour différentes activités particulières au moyen de flyers qui sont également distribués à tous les ménages des communes.
- La brochure actuelle est publiée sur notre site Internet Clubhaiser.lu et sur le site Luxsenior.lu.

- En collaboration avec le Syndicat d'Initiative Käl, un résumé de notre programme trimestriel est publié dans le Kayler « Bliedchen ».
- Dans les Club Pages du GERO
- Dans les réseaux sociaux (Facebook)
- Via la newsletter

Au moins deux fois par an, les représentants des communes conventionnées, du Ministère et des Foyers Senior asbl sont invités par le/la chargé(e) de direction du Club Haus an de Sauerwisen à la « Plateforme de coopération ». Celle-ci sert à l'échange et à l'information de tous les participants.

Le rapport annuel du Club Haus an de Sauerwisen est présenté aux représentants de la ville de Rumelange et de la commune de Kayl.

Le/la chargé(e) de direction participe régulièrement aux assemblées plénières du Club Aktiv Plus à Luxembourg. Celles-ci servent à l'échange d'informations, d'expériences et à la mise en réseau des Club Aktiv Plus, indépendamment de leur localisation ou de leurs promoteurs.

Le Club Haus an de Sauerwisen tient à informer d'autres institutions et services sociaux pour leurs activités.

4.2 Communication interne

- Réunion hebdomadaire de l'équipe pour planifier les activités quotidiennes.
- Chaque membre de l'équipe a accès à des outils informatiques pour documenter et planifier les activités.
- Des réunions régulières ont lieu entre les chargé(e)s de direction du Foyer senior asbl.
- Un membre du comité de direction du Foyer senior asbl est désigné comme personne de contact pour le Club Haus an den Sauerwisen. Cette personne fait figure de lien entre l'asbl et le Club Aktiv plus et simplifie les longues démarches administratives.
- Le Club Haus an de Sauerwisen attache une grande importance à une communication ouverte et respectueuse au sein de l'équipe.

5 La gestion des réclamations

Bien évidemment, nous prenons en compte toutes les critiques qui nous sont adressées. Nous sommes particulièrement reconnaissants pour tout feedback concernant nos exigences de qualité. Toute plainte de la part d'un visiteur, d'un formateur ou d'une autre partie est prise au sérieux par le personnel du Club Haus an de Sauerwisen. Il incombe en particulier à la direction du club de les prendre en compte et de les traiter avec respect. Toute remarque, plainte, proposition d'amélioration, qu'elle soit orale ou écrite, est prise en compte et un entretien de clarification est proposé à la personne. Lors de cet entretien, les points de vue sont communiqués ouvertement et objectivement et une solution est discutée en commun. Cependant, il arrive que des malentendus surviennent. Il est alors important de rester bienveillant dans la discussion, car la plupart du temps, ces malentendus sont faciles à clarifier. Chaque plainte est discutée au sein de l'équipe professionnelle. Les plaintes écrites reçoivent une réponse écrite et sont conservées, conformément à la directive sur la protection des données.

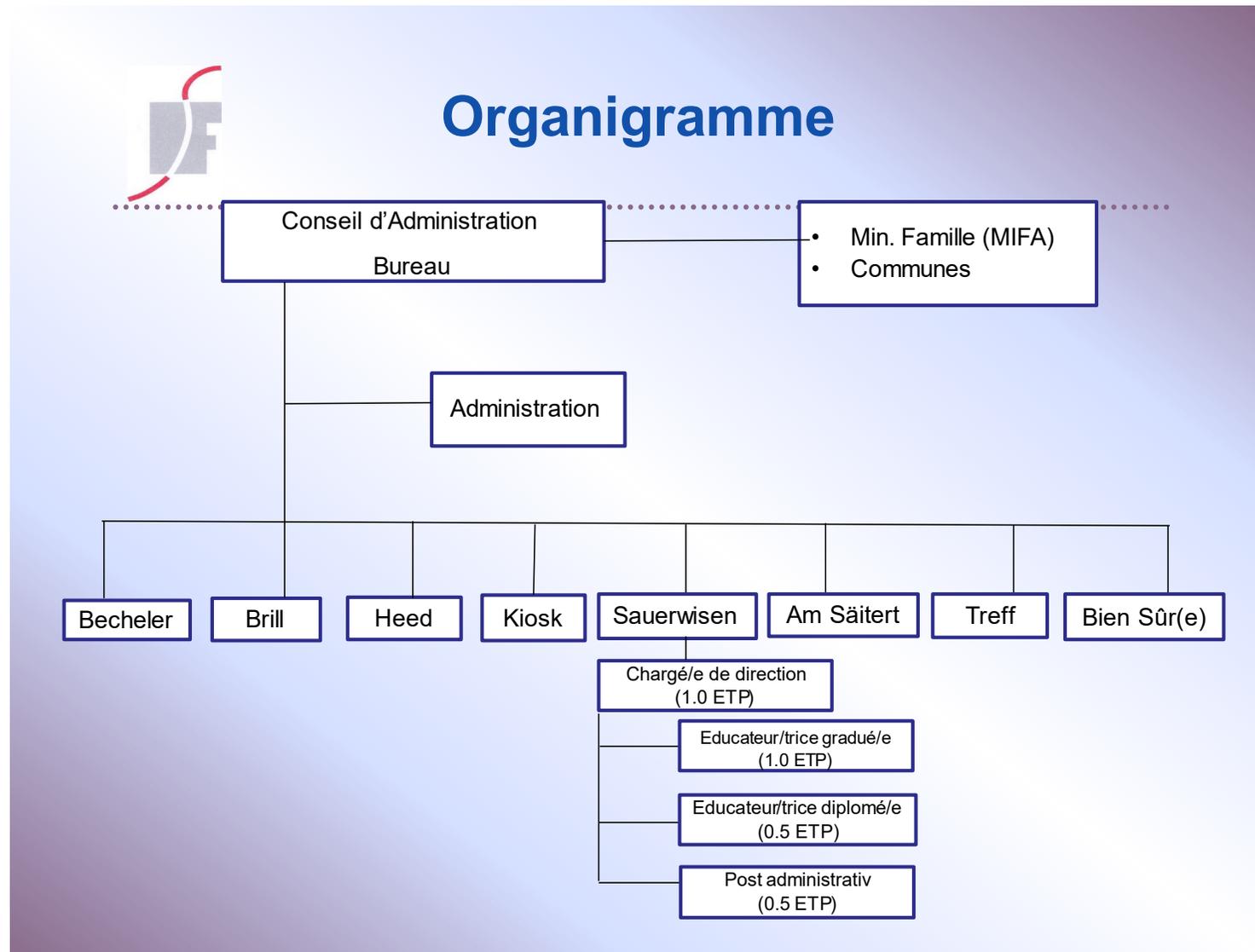
Nous sommes conscients qu'il y a toujours quelque chose à améliorer. Néanmoins, nous souhaitons également communiquer ouvertement que nous croyons au changement et que nous gardons à l'esprit les intérêts de nos visiteurs.

6 Statistiques

Le Club Haus an de Sauerwisen établit chaque année des statistiques sur les activités proposées ainsi que sur le nombre de visiteurs ayant participé à l'offre du Club Aktiv Plus. Les caractéristiques et les données à collecter sont définies dans la « Loi du 23 août 2023 portant sur la qualité des services pour personnes âgées » à l'article 54 « Le rapport annuel ». Ces informations sont traitées dans un système établi. Les données anonymisées sont transmises au ministère responsable. Un rapport d'activités est remis chaque année aux représentants des communes conventionnées, du ministère et des Foyers Senior asbl.

D'une part, ces données servent à la transparence du travail du club, tant pour le public que pour les ministères et les communes conventionnées. D'autre part, ces données sont intéressantes pour identifier les tendances et les évolutions du club. Elles permettent de savoir quelles activités sont bien accueillies par les visiteurs et lesquelles le sont moins. Elles permettent également de mettre en lumière les caractéristiques sociodémographiques des visiteurs et d'identifier les besoins d'action. Les statistiques de nos visiteurs peuvent être comparées avec les données relatives aux habitants des communes. Cela permet de tirer des conclusions sur le groupe cible réel et les personnes atteintes. Le Club Haus an den Sauerwisen peut ainsi adapter son offre.

III. Organigramme Club Aktiv Plus „Club Haus an de Sauerwisen“



IV. Mesures de sécurité et plan d'évacuation

La direction veille au respect des mesures de sécurité et d'hygiène dans les locaux des clubs ainsi que dans l'organisation des activités et donne les instructions nécessaires au personnel et coopère avec les services compétents.

Les visiteurs des clubs sont priés de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de garder les locaux propres, sous peine de se voir refuser l'accès aux clubs.

Il est interdit de fumer dans les locaux du Club Haus an de Sauerwisen.

Des informations sur le comportement à adopter en cas d'incendie sont affichées de manière lisible dans les locaux du Club Haus an de Sauerwisen.

Les procédures d'urgence sont rédigées et leur validité est régulièrement vérifiée.

- Procédures de comportement en cas d'alarme d'incendie
- Blessures et accidents lors des activités, des cours et des voyages.
- Une procédure en cas de fugue a été rédigée et validée (annexe 1).

Un classeur contenant les fiches techniques et les fiches de sécurité des produits de nettoyage est déposé au bureau.

Le Club Haus an de Sauerwisen dispose d'une autorisation d'établissement délivrée par le Ministère des Classes moyennes.

Annexe 1: Procédure de fugue

A l'avance :

- Lors de l'inscription :
 - o Demander un numéro de téléphone personnel
 - o En cas de voyage :
 - Copie de la carte d'identité
 - Demander un contact d'urgence
- Pendant une activité :
 - o Donner son numéro de téléphone et son nom sur une petite carte
 - o Noter le lieu de rendez-vous
- Pendant un voyage :
 - o Donner l'adresse et le numéro de téléphone de l'hôtel

Que faire si une personne ne se présente pas au lieu de rendez-vous convenu ?

- Appeler directement la personne et demander des informations
- Parcourir les chemins et chercher (musée, etc.) - demander ici de l'aide (former au moins des groupes de 2)

Si la personne n'est pas disponible :

- Se renseigner auprès d'autres personnes du groupe :
 - o Avec qui est-ce que la personne était en route, et, le cas échéant, demander des informations auprès d'eux
 - o Où et quand a eu lieu le dernier contact
 - o Des anomalies ont-elles été observées

Prévoir un temps d'attente (combien de temps attendons-nous ?)

Si la personne ne se présente pas :

- Lors d'une excursion : le groupe attend
- Lors d'un voyage :
 - o Un accompagnateur (éventuellement un participant) reste sur place et attend ; garde le contact avec l'autre accompagnateur
 - o Le groupe continue le programme (éventuellement retour à l'hôtel, etc.)
 - o Y a-t-il une personne de contact ? Informer cette personne ?

Description de la personne :

Numéro de téléphone de la police sur place - contact avec le guide touristique

Informations pertinentes et détaillées sur la personne disparue :

- Des photos récentes de la personne
- Une liste de surnoms ou de noms de scène utilisés par la personne.
- Une description physique, comme la taille, le poids, l'âge, la couleur des cheveux, la couleur des yeux, la stature, etc.
- Une description des vêtements et des chaussures que la personne a porté pour la dernière fois.
- Une liste d'objets personnels que la personne pourrait avoir sur elle, comme des bijoux, des lunettes, des lentilles de contact, des accessoires, un portefeuille, un sac à main, des papiers d'identité, etc.
- Une liste des éventuelles cicatrices, tatouages ou autres signes distinctifs.
- Une liste des médicaments que la personne disparue prend régulièrement, ainsi que des informations concernant les allergies, les handicaps et autres restrictions de santé.
- Une liste des parents et amis de la personne disparue et leurs coordonnées.
- Une description des circonstances dans lesquelles la personne a disparu.